



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 115 k) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la CNUCED

Note du Secrétaire général

1. Le paragraphe 27 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale dispose que le Secrétaire général de la CNUCED est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que la nomination est confirmée par l'Assemblée générale.
2. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de Mukhisa Kituyi au poste de Secrétaire général de la CNUCED pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2017 et venant à expiration le 31 août 2021.
3. Le Secrétaire général espère que l'Assemblée générale approuvera cette nomination.

